



PROTOCOLE DE SÉCURITÉ

Pour les opérations de chargement / déchargement

ENROBÉS ET MATERIAUX

Société
Dunkerquoise
Matériaux
Enrobés

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ POUR LES OPÉRATIONS DE

☒ CHARGEMENT

☒ DÉCHARGEMENT

(Articles 4515-1 à 11 du code du travail)

ÉTABLISSEMENT(S) D'ACCUEIL		ENTREPRISE EXTERIEUR	
Nom :	SDME	Nom :	
Adresse :	172 Avenue de la Gironde	Adresse :	
CP / Ville :	59944 DUNKERQUE Cedex 2	CP / Ville :	
Tél :	03.28.61.19.10	Tél :	
Email / Fax :	sdme@colas.com	Email / Fax :	
Représenté par :	Mr BOCQUET Frédéric	Représenté par :	
Horaires d'ouverture de l'établissement aux transporteurs :		7h00 – 11h55 / 13h00 – 15h00	
Personne à contacter : Mr BOCQUET Frederic		Services accessibles :	
Tél : 03.28.61.19.10		☒ WC ☒ Lavabo ☒ Douche	
		☒ Trousse 1ers secours ☒ DAE	

OBLIGATIONS COMPLEMENTAIRES DU TRANSPORTEUR :

Déclarer tout sous-traitant, même ponctuel à l'établissement d'accueil / Informer son sous-traitant des mesures concernant ce protocole

TOUS LES CHAUFFEURS ET SOUS-TRAITANTS INTERVENANTS SUR NOTRE SITE DOIVENT ETRE TENUS INFORMES ET MUNIS DU PRESENT PROTOCOLE

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ POUR LES OPÉRATIONS DE ☒ CHARGEMENT ☒ DÉCHARGEMENT

(Articles 4515-1 à 11 du code du travail)

2- CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ A RÉSPÉCTER SUR LE SITE



Se conformer aux consignes données à l'accueil



Laisser la priorité aux engins



Ne pas circuler avec le bras déplié ou la benne levée



Respecter le code de la route et la signalisation



Respecter le sens de circulation



Respecter la limitation de vitesse



Accès interdit dans les zones réglementées



Interdiction de fumer
Drogues et alcool interdits



Interdit de téléphoner hors zone dédiée



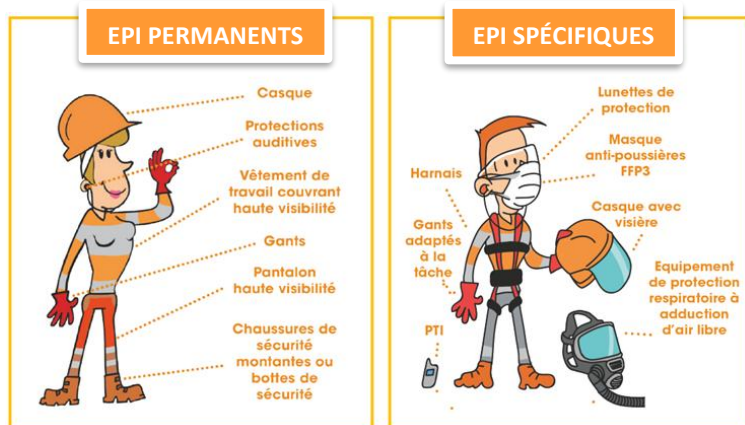
Interdiction de se garer en dehors des places prévues

- **Le chauffeur doit avoir pris connaissance des présentes consignes de sécurité** qui lui ont été transmises par son employeur et qu'il doit être capable de présenter sur le site.
- **Prendre connaissance et se conformer strictement au plan de circulation** situé à l'entrée du site.
- **Sur le site, les engins sont prioritaires par rapport aux autres véhicules.**
- **Rester vigilant vis-à-vis des piétons qui peuvent évoluer sur le site.**
- **Port OBLIGATOIRE des équipements de protection individuelle.**
- **Se présenter sur le pont bascule et/ou** au bureau d'accueil pour la présentation des documents de transport et prendre connaissance des consignes particulières.
- **Prendre connaissance et respecter les procédures de chargement / déchargement** affichées au poste de travail et/ou les consignes formulées par le personnel du site avant toute opération.
- **Il est interdit de procéder à une opération de chargement et/ou de déchargement** en dehors de la présence d'un salarié du site et en dehors des heures d'ouverture.
- Sauf autorisation du chef de site ou nécessité de service, **le chauffeur est tenu de rester dans son véhicule.**
- **Ne pas lever la benne sous une ligne électrique**
- **A l'intérieur du site, ne pas monter dans la benne**
- Avant de procéder à une opération de chargement et/ou de déchargement de produits dangereux, **il est obligatoire de faire un essai de fonctionnement de la douche de sécurité.**
- S'assurer de la propreté et de l'adéquation du contenant (cuve, benne...) avec le contenu (compatibilité des matières successives transportées...).
- Avant chargement, dégager les dispositifs de manutention embarqués (grue, benne preneuse ...) en informant impérativement le chauffeur d'engin
- Après chargement, remise en place des dispositifs de manutention embarqués avant de quitter le lieu de chargement.
- **Les véhicules doivent stationner sur les zones prévues.**
- Toute manœuvre **en marche arrière ne pourra s'effectuer que sous le contrôle d'un salarié du site.**
- **Il est interdit de circuler sur des zones réglementées** et de pénétrer dans les zones non autorisées.
- **Les coupures sur les sites sont autorisées uniquement s'il existe des zones dédiées. Ainsi toute coupure sur l'aire de chargement/déchargement est strictement interdite.**
- **Le matériel doit être conforme à la réglementation.**
- **Tout conducteur doit être muni de ses attestations administratives à jour (Permis, Fimo, attestation de transport...)**
- **La surcharge est interdite.**
- **Il appartient au transporteur de s'assurer de la compatibilité du poids et de la répartition du chargement avec les caractéristiques de son véhicule.**

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ POUR LES OPÉRATIONS DE ☑ CHARGEMENT ☑ DÉCHARGEMENT

(Articles 4515-1 à 11 du code du travail)

1-ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRES



ZOOM CHARGEMENT / DÉCHARGEMENT



Doivent être fournis
par le transporteur

GESTES CONVENTIONNELS

A appliquer pour entrer dans l'aire d'évolution d'un engin.



3- MARCHANDISES

Si ADR, le matériel de transport doit être conforme à l'ADR et le chauffeur détenteur de son certificat ADR

ADR		Non ADR	
Nom	Code ONU / Classe		
☐ Bitume pur:		☐ Emulsion:	
☐ Bitume modifié:		☐ Filler:	
☐ Bitume biofluxé:		☒ Granulats:	
☐ Bitume fluxé:		☒ Enrobés:	
☐ GNR / FOL:		☐ Déchets (non dangereux):	
☐ Gaz:		☐ Matériaux traités livrés sous trémies	
☐ Déchets (dangereux):		☒ Autres, à préciser: Agrégat enrobés – Gris de poste	
☐ Autres, à préciser:			

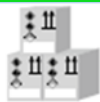
4- NATURE DE L'OPÉRATION

DÉCHARGEMENT	☐ Ponctuel	☒ Répétitif
CHARGEMENT	☐ Ponctuel	☒ Répétitif

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ POUR LES OPÉRATIONS DE ☒ CHARGEMENT ☒ DÉCHARGEMENT

(Articles 4515-1 à 11 du code du travail)

5- CONDITIONNEMENT DES MARCHANDISES

CONDITIONNEMENT	Poids :	Nombre :	Volume :	
				
	☐ Palette	☐ Bidons, Colis	☐ Palettisé	☐ Non palettisé
				
	☐ Conteneurs, IBC	☒ Vrac	☐ Citerne	☐ Big bag
☐ Autres, à préciser:				

6- TYPE DE VÉHICULE UTILISÉ

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE				
	☒ Véhicule léger/Utilitaire avec remorque	☐ Porteur citerne	☐ Semi-citerne	☐ Camion remorque
				
	☒ Camion benne et multi-benne	☐ Camion Plateau	☐ Camion Carrossé	☐ Camion Bâché
EQUIPEMENT DU VEHICULE	APPAREIL DE LEVAGE ET/OU DE MANUTENTION			
	☐ Grue	☐ Hayon	☐ Transpalette	☐ Aucun
☐ Autres, à préciser:				

7- MOYENS DE CHARGEMENT/ DÉCHARGEMENT

Utiliser des moyens de manutention mécanisés uniquement si vous êtes autorisés, habilités et formés à la manipulation de ceux-ci

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL				
	☐ Aucun moyen mis à disposition par le site d'accueil				
	☐ Chariot élévateur	☐ Flexible	☐ Portique de chargement	☐ Transpalette	☐ Pompe
	☒ chargeur ☐ pelle mécanique ☒ trémie de stockage produits finis				
☐ Autres, à préciser:					
ENTREPRISE EXTERIEURE	ENTREPRISE EXTERIEURE				
	☐ Chariot élévateur		☐ Flexible		
	☐ Transpalette		☐ Pompe		
	☐ Autres, à préciser:				

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ POUR LES OPÉRATIONS DE ☒ CHARGEMENT ☒ DÉCHARGEMENT

(Articles 4515-1 à 11 du code du travail)

8- RISQUES PARTICULIERS LORS DE L'OPÉRATION

PHASE D'ACTIVITE DANGEREUSE	NATURE DU RISQUE		MESURES DE PRÉVENTION A APPLIQUER
CIRCULATION SUR LE SITE	Heurt/écrasement		- Respect des consignes de circulation. - Respect des cheminements piétons. - Port d'une tenue haute visibilité. - Guidage obligatoire en cas de marche arrière et/ou de mauvaise visibilité.
	Electrisation (ligne aérienne)		- Respect des consignes de circulation. - Levage de la benne strictement interdit sous une ligne électrique. - Respect de l'emplacement des aires de déchargement.
	Silice cristalline		- Circuler portes et vitres fermées. - Porter un masque FFP3 dans les zones à forte concentration de poussière.
CHARGEMENT / DECHARGEMENT DE MATIERES BITUMINEUSES	Projection/Brûlures		- Port des EPI adaptés – casque à visière avec protège nuque notamment. - Respect des consignes de sécurité/procédures (teste du bon fonctionnement de la douche de sécurité). - Le déchargement sous-pressure est INTERDIT.
	Projection / moussage (mélange liant bitumineux / produit aqueux)		- Vérifier l'intérieur du contenant avant chargement du bitume en s'assurant qu'il n'y ait pas d'eau ou autres produits aqueux. - Vérifier les cuves de destination lors du déchargement.
	Inhalation toxique / mortelle H2S		Liants chauds – intervention depuis le trou d'homme de la citerne : - Déchargement = port du masque catégorie B ou ABEK et détecteur H2S - Chargement = port du détecteur H2S.
	Ecrasement / Renversement		- Rester en dehors de la zone de manutention (à matérialiser). - La surcharge est interdite.
	Chute de hauteur		Utiliser les équipements collectifs (passerelle de chargement, quai de bâchage, ...) ou individuels (harnais).
	Chute d'objet (chargement d'enrobés)		Rester dans la cabine pendant le chargement.
CHARGEMENT / DECHARGEMENT DE GRANULATS OU DE DEBLAIS	Ecrasement		- Ne pénétrer dans la zone d'évolution de l'engin de chargement seulement après avoir obtenu l'autorisation claire du chauffeur d'engin. - Rester dans la cabine sauf dans les zones autorisées à en sortir.
	Renversement		- Veiller à la répartition homogène dans la benne pour éviter que votre camion ne se renverse. - Vous êtes responsable de votre chargement dès votre sortie du site. - Avant de vider je m'assure qu'aucun autre camion ou engin ne travaille à proximité. - La surcharge est interdite. - Port obligatoire de la ceinture de sécurité. - S'assurer de la planéité et de la stabilité de la zone de déversement. - Si les zones de déchargement sont protégées par des merlons : ne pas les franchir.
	Chute de hauteur		Utiliser les équipements collectifs (passerelle de chargement, quai de bâchage...) ou individuels (harnais).
MANIPULATION DES PRODUITS CHIMIQUES	Renversement		- Zone plane, propre et dégagée. - Respect des consignes affichées.
	Chute de hauteur		Respect des consignes affichées.
	Chute de plain-pied		Respect des cheminements piétons, travailler sur une zone plane, propre et dégagée.
	Projection Déversement		- Port des EPI adaptés ou complémentaires indiqués sur la consigne spécifique. - Respect des procédures du site (obturateur)+ FDS à disposition.

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ POUR LES OPÉRATIONS DE ☒ CHARGEMENT ☒ DÉCHARGEMENT

(Articles 4515-1 à 11 du code du travail)

9- RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT



Etant sur un site respectueux de l'environnement, respecter certaines règles :

- Trier les déchets et les mettre dans les poubelles prévues à cet effet ; tout dépôt sauvage de déchets est interdit.
- En cas de déversement accidentel (rupture d'un flexible ou **de déversement de produits sur le sol** ou dans les cours d'eau) :
 - **Arrêter immédiatement la source du déversement** (arrêt moteur, coupure vanne, ...).
 - Prévenir le personnel du site.
 - Suivre la consigne affichée aux zones de dépotage (cf. Annexe 4).
- **RAPPEL : LE FIOULAGE DES BENNES EST STRICTEMENT INTERDIT**
- Respecter la limitation de vitesse et **couper le moteur en phase d'attente** afin de réduire les émissions de poussières et de gaz dans l'atmosphère.
- Les camions doivent arriver sur site avec une benne propre. Les opérations de nettoyage sur site sont interdites sauf dérogation spécifique.
- Klaxonner uniquement en cas de danger immédiat.
- **Bâcher OBLIGATOIREMENT.**
- Si présence d'un laveur de roues, passer **OBLIGATOIREMENT** par ce dernier pour nettoyer les roues afin d'éviter tout dépôt sur la voie publique.

Pour de plus amples informations, la politique environnementale du site est disponible auprès du personnel.

10- EN CAS D'INCIDENT / ACCIDENT



- **Stopper l'opération** de dépotage ou de chargement
- **Utiliser l'arrêt d'urgence** si besoin
- En cas de **détection H2S, évacuer la zone**
- **Alerter les agents de l'usine** pour contacter les secours extérieurs
- **Respecter le plan d'évacuation** et rejoindre les points de rassemblement
- En **cas de contact avec la matière**, rincer à l'eau abondamment (rince-œil 5mn)
- En **cas de brûlure** : 15 minutes sous eau tempérée
- **Utiliser extincteur** adapté en **cas d'incendie**



**Le numéro d'appel d'urgence est le
18 ou le 112 (téléphone mobile)**

11- RESPECT DU CODE DE LA ROUTE



- Respecter le code de la route et les limitations de vitesse, notamment aux abords du site et en particulier dans les traverses de zones urbaines.
- S'assurer de la bonne fermeture des bennes, du bâchage et du parfait arrimage des équipements afin de limiter toute chute ou tout bruit.
- Pour les camions à charge (entrée ou sortie du site) veillez au bon chargement des bennes pour éviter tout déversement sur la voie public et avec bâchage systématique.

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ POUR LES OPÉRATIONS DE

☒ CHARGEMENT ☒ DÉCHARGEMENT

(Articles 4515-1 à 11 du code du travail)

12- VALIDATION DU PROTOCOLE

- Pour les transports, le responsable de l'entreprise extérieure remet une copie du protocole à tous les chauffeurs susceptibles de réaliser des opérations de chargement et de déchargement sur le site.
- Par la signature de ce protocole, le représentant de l'entreprise de transport et/ou le chauffeur atteste avoir pris connaissance des consignes fournies ci-dessus et s'engagent à les communiquer à son personnel et à les faire respecter. Si nécessaire, il se charge également de traduire et transmettre ce protocole dans la langue appropriée.
- Pour rappel, l'Entreprise Extérieure reste responsable de la bonne application de ces consignes (article L.4121-2 du code du travail).

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL	ENTREPRISE EXTÉRIEURE
Nom : Mr BOCQUET Frédéric Fonction : Charger de site industriel Date : 09/02/2026	Nom : Fonction : Date : Signature :

LISTE DES ANNEXES JOINTES AU PRESENT PROTOCOLE :

- ☒ Annexe 1 - ALERTE EN CAS D'ACCIDENT DE TRAVAIL OU D'INCIDENT ENVIRONNEMENT
- ☒ Annexe 2 - CONSIGNES CHARGEMENT DES ENROBÉS A CHAUD
- ☒ Annexe 3 - CONSIGNES RÉCEPTION GRANULATS EN VRAC
- ☒ Annexe 4 - CONSIGNES CHARGEMENT GRANULATS EN VRAC
- ☒ Annexe 5 – PLAN DE CIRCULATION

À l'attention des employeurs

Une fois ce protocole validé par vos soins sous e-protocole , n'hésitez pas à utiliser l'application **Drivers by B2P** mis à votre disposition gratuitement pour engager vos conducteurs au respect de nos règles.

Application mobile Drivers by B2P :



L'application **Drivers by B2P** est disponible sur Apple Store (pour Iphone / Ipad compatible à partir de iOS 13) et Google Play Store (pour Android à partir de 5.0).



Le service client S2PWeb reste à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :
Tél : +33(0)4 84 91 00 93 ou hotline@s2pweb.com

Toute modification fera l'objet d'un nouveau protocole ou d'un additif

CONSIGNES SÉCURITÉ

CONSIGNES ENVIRONNEMENT

PROTÉGER



PROTÉGER LA VICTIME

Ne pas la déplacer, surtout s'il s'agit d'une chute
SUPPRIMER le risque si possible
En cas d'accident grave, le témoin doit :

- Garder son sang froid
- Prévenir le secouriste

PROTÉGER LE SOL OU L'EAU

- STOPPER le déversement
- Prendre toutes les précautions pour ÉVITER TOUTE PROPAGATION
- STOPPER la fuite
- CONFINER le maximum de liquide
- PROTÉGER les zones sensibles

ALERTER



APPELER OU FAIRE APPELER



LOCALISATION DU CHANTIER

Commune de :
Rue ou lieu-dit :
Près de, ou face à :
N° tél du chef de chantier :

MESSAGE D'ALERTE

1. Adresse exacte de l'accident ou l'incident (Nom de l'entreprise, tél...)
2. Circonstances de l'accident
3. Nombre et état des blessés (respire(nt), parle(nt), saigne(nt))
4. Geste(s) effectué(s) par le secouriste
2. Type de pollution
3. Nature de la pollution
4. Origine de la pollution
5. Cause de la pollution
6. Quantité de polluant déversé

Définir un lieu de rendez-vous avec les secours
Faire répéter le message, **ne pas raccrocher le premier**
Revenir rendre compte au secouriste ou au responsable chantier
GUIDER LES SECOURS

SECOURIR



SECOURISTE(S) du site :

La boîte à pharmacie se trouve dans : Le réfectoire

Le défibrillateur le plus proche se trouve : Au pied de la cabine de commande

Les extincteurs se trouvent dans : Plusieurs extincteurs sur site

Le(s) kit(s) anti-pollution se trouve(nt) dans : Auprès du personnel

CHARGEMENT DES ENROBÉS CHAUDS

Consignes à l'attention du personnel du poste

■ À L'ARRIVÉE AU POSTE D'UN CLIENT :

1 - Vérifier qu'il s'agit d'un chauffeur connaissant :

- l'opération de chargement à effectuer,
- les lieux,

par la négative, il faut accueillir cette personne et l'informer des règles et consignes applicables, ainsi que la procédure de chargement.

Faire signer au chauffeur le protocole de chargement / déchargement.

2 - S'informer de la quantité et de la nature des enrobés à charger.

3 - Désigner la trémie de chargement.

4 - Vérifier la position correcte du camion sous trémie.

5 - Réaliser la tare et en informer le chauffeur.

6 - Procéder au chargement et à la pesée.

■ PENDANT LE CHARGEMENT :

7 - Contrôler et faire respecter par le chauffeur, les règles, consignes (notamment l'interdiction de fumer) et procédures applicables.

8 - Bien attirer l'attention du chauffeur sur le risque de débordement et sur sa responsabilité en un tel cas.

9 - Inviter fermement les autres personnes éventuellement présentes dans le camion à rester groupées près du poste de chargement. Il faut éviter qu'elles ne se dispersent sur le site.

■ EN CAS DE DÉBORDEMENT :

- Procéder au ramassage à la pelle.
- Éliminer ces déchets de façon conforme.

■ APRÈS LE CHARGEMENT :

- Ne pas laisser repartir un camion en surcharge.

CHARGEMENT DES ENROBÉS CHAUDS

Consignes à l'attention du personnel du poste

INTERDITS

- Ne jamais effectuer de prélèvement d'échantillon au chargement.
- Les piétons ne doivent jamais être présents sous trémie (pour monter dans la benne par exemple).
- Ne jamais créer de surcharge.
- Ne jamais laisser ouverte une trémie vide.
- Ne jamais laisser l'accès des chauffeurs à la cabine de pilotage.



CHARGEMENT DES ENROBÉS CHAUDS

Consignes à l'attention des chauffeurs de camions

■ À L'ARRIVÉE AU POSTE :

- Stationner votre véhicule sur l'aire prévue sur le plan de circulation et fermer vos vitres / toit ouvrant.
- Vérifier la propreté de la benne ainsi que la bonne fermeture des portes de la benne.
- Passer sous le dispositif de pulvérisation du produit anti-adhérent s'il existe (attention, fuelage et sablage INTERDITS).
- Vous présenter au personnel du poste par l'interphone prévu et passer, si besoin est, vos commandes.
- Suivre les instructions qui vous seront données.
- Prendre connaissance des règles et consignes de sécurité.
- S'assurer avant de s'engager sous la trémie que la benne et grue soient baissées et les ridelles levées.
- Vous préparer à être chargé et attendre l'autorisation du poste.
- Vous n'êtes en aucun cas autorisé à quitter votre camion et circuler à pieds dans l'enceinte du poste.

■ POUR LE CHARGEMENT :

- **Aucun chargement ne sera effectué au-delà du PTAC ou PTR.**
- Amener votre camion sous la trémie indiquée par le poste de commande.
- Immobiliser le camion.
- Surveiller en permanence le chargement, pour éviter tout débordement.
- Suivre les instructions du poste de commande.

■ ANOMALIE :

- Toute anomalie doit être signalée au plus vite au personnel du poste. Il est
- INTERDIT de traiter seul une anomalie.

■ IL EST INTERDIT DE :

- FUMER.
- Se présenter aux postes de chargement sans avoir signalé sa présence et sans en avoir reçu l'autorisation.
- Neutraliser ou actionner volontairement les systèmes de sécurité,
- S'absenter du chargement.
- Procéder à toute opération de nettoyage ou de réparation sur le véhicule,
- Rejeter autre chose que de l'eau dans le réseau EU-EP.
- Monter ou descendre du camion sans utiliser les marches, poignées ou dispositifs prévus à cet effet (il est notamment INTERDIT de sauter).
- Déplacer le camion pendant les opérations de prélèvements : pas de démarrage possible sans l'accord de la personne en charge du prélèvement.

■ RECOMMANDATIONS :

Il est préférable de venir charger non accompagné. À défaut, le chauffeur du camion est tenu comme responsable des personnes qui l'accompagnent.

Tableau récapitulatif des consignes de chargement d'enrobés à chaud

OPÉRATIONS : RESPECTER LA CHRONOLOGIE		CHAUFFEUR	OPÉRATEUR
Avant le chargement	Se présenter à l'accueil et suivre les consignes données par le chef de site.	•	
	Information du chauffeur sur les consignes de chargement		•
	S'assurer de la propreté de la benne et vérifier la bonne fermeture des portes de la benne.	•	•
	Passer sous le dispositif de pulvérisation du produit anti-adhérent s'il existe (fuelage et sablage INTERDITS)	•	
	S'assurer que le gabarit du camion est compatible avec la trémie	•	
	Attendre les instructions pour se placer sur la bascule	•	
	Fermer les vitres et toit ouvrant	•	
	Se placer sous la trémie désignée.	•	
	Réaliser la tare et en informer le chauffeur.		•
Chargement	Prévenir l'opérateur lorsque tout est prêt	•	
	Effectuer le chargement		•
	Suivre les indications de l'opérateur	•	
Fin du chargement	Bâchage obligatoire au quai avant la sortie du site	•	
	Aucune surcharge n'est autorisée	•	•
	Se procurer le bon de livraison	•	



Aucune surcharge n'est autorisée.

En cas de problème de chargement, arrêter immédiatement l'opération.

Respecter les consignes de sécurité.

Il est INTERDIT de descendre du véhicule pendant l'opération de chargement.

PORT OBLIGATOIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :



Gants
de sécurité
obligatoires



Casque
de sécurité
obligatoire



Chaussures
de sécurité
obligatoires



Protection
obligatoire
du corps



Protections
auditives
obligatoires

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE SÉCURITÉ :



MAINTENIR L'AIRE DE STATIONNEMENT PROPRE ET UTILISER LES CONTAINERS À DÉCHETS.

Tableau récapitulatif des consignes de réception de granulats ou matériaux en vrac

OPÉRATIONS : RESPECTER LA CHRONOLOGIE		CHAUFFEUR	OPÉRATEUR OU CHAUFFEUR DE CHARGEUR
Avant le déchargement	Se présenter à l'accueil muni du bon de livraison et suivre les consignes données par le chef de site	•	
	Information du chauffeur sur les consignes de déchargement		•
	Indiquer le lieu de déchargement		•
	Peser le camion à charge En cas de surcharge, la livraison sera refusée.		•
	Vérifier la qualité du produit livré		•
Déchargement	S'assurer de la conformité du produit livré avec l'endroit du déchargement	•	•
	Avant déchargement, s'assurer de la stabilité du camion (pas de devers)	•	
	Décharger le camion	•	•
	Surveiller le déchargement	•	•
Fin du déchargement	Contrôler la fin du déchargement	•	•
	Fermer les portes du camion	•	
	Peser le camion à vide	•	•
	Faire signer le bon de livraison	•	



**Si possible, peser le camion avant et après déchargement.
En cas de problème de déchargement, arrêter immédiatement l'opération.
Respecter les consignes de sécurité.**

PORT OBLIGATOIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :



Gants
de sécurité
obligatoires



Chaussures
de sécurité
obligatoires



Protection
obligatoire
du corps



Casque
de sécurité
obligatoire



Protections
auditives
obligatoires

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE SÉCURITÉ :



MAINTENIR L'AIRE DE STATIONNEMENT PROPRE ET UTILISER LES CONTAINERS À DÉCHETS.

OPÉRATIONS : RESPECTER LA CHRONOLOGIE	CHAUFFEUR	OPÉRATEUR ET CHARGEUR
Se présenter muni du bon de commande et suivre les consignes données par le chef de site	•	
Si présence d'un pont bascule, effectuer la tare du véhicule	•	•
Aller charger au niveau du lieu de stockage des matériaux	•	
Faire la pesée		•
Aucune surcharge n'est autorisée	•	•
Récupérer le bon de livraison	•	



Aucun chargement ne sera effectué au-delà du PTAC ou PTMA.
En cas de problème de chargement, arrêter immédiatement l'opération.
Respecter les consignes de sécurité et rester à l'intérieur de votre véhicule lors du chargement.

PORT OBLIGATOIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :



Gants
de sécurité
obligatoires



Casque
de sécurité
obligatoire



Chaussures
de sécurité
obligatoires



Protection
obligatoire
du corps



Protections
auditives
obligatoires

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE SÉCURITÉ :



MAINTENIR L'AIRE DE STATIONNEMENT PROPRE ET UTILISER LES CONTAINERS À DÉCHETS.

